

SKEMA BUSINESS SCHOOL

PROGRAMME BACHELOR BMSI

Règlement Concours 2026

Concours d'entrée en première
année de la formation : Bachelor en
Management et Sciences de l'Ingénieur



CONDITIONS GÉNÉRALES

Le BMSI est un programme issu d'un partenariat entre SKEMA Business School et Centrale Lille Institut – ITEEM. Ce programme pluridisciplinaire offre une formation complète alliant management, ingénierie et esprit entrepreneurial. L'entrée au Bachelor se fait exclusivement en première année de formation et sur concours. L'inscription au concours vaut acceptation tacite du règlement dudit concours.

CONDITIONS D'ADMISSIONS AU CONCOURS

SKEMA Business School organise un concours d'admission au programme BMSI. Deux voies de concours sont proposées : une voie nationale pour les bacheliers ou futurs bacheliers français et une voie internationale pour tout détenteur d'un diplôme équivalent.

L'accès au concours est ouvert :

Pour la voie nationale :

- Aux élèves en terminale de série générale (quelle que soit la ou les spécialités) dans un lycée français, en France ou à l'international.
- Aux élèves titulaires du baccalauréat de série générale obtenu dans un lycée français, en France ou à l'international.

Un enseignement de spécialité en mathématiques est obligatoire en terminale (épreuve écrite commune en mathématiques pour les candidats français et internationaux). Une seconde spécialité scientifique reste optionnelle.

Pour la voie internationale :

- Aux élèves en dernière année de préparation ou titulaires d'un diplôme étranger équivalent au baccalauréat général français ou baccalauréat International.

Tous candidats ayant été précédemment inscrits au programme BMSI de SKEMA Business School X Centrale Lille Institut - ITEEM et ayant cessé leur scolarité, à leur initiative ou à celle de l'établissement, ne pourront plus candidater à nouveau à ce programme.

L'admission définitive au programme est subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Le candidat devra remettre, au plus tard le jour de la rentrée, l'attestation de réussite par le biais d'un relevé de notes officiel*. En cas d'échec ou d'impossibilité de fournir cette attestation dans les délais prévus, le candidat admis ne pourra en aucun cas intégrer le programme, ni garder le bénéfice de son admission pour la rentrée suivante.

Le Concours BMSI se déroule en deux phases :

- **Épreuves d'admissibilité :** Evaluation du dossier scolaire et épreuves écrites en distanciel uniquement pour la voie nationale.

- **Épreuve d'admission :** Le candidat, s'il est déclaré admissible, est invité à se présenter à l'épreuve orale organisée en distanciel, à l'issue de laquelle le jury se prononce sur le résultat de l'admission du candidat.

*L'attestation doit être un document officiel portant le nom et le cachet de l'Etablissement, et la mention admis : les copies d'écran, emails, relevés de crédits ECTS, attestations prévisionnelles... ne sont pas acceptés.

PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour la voie nationale, l'inscription au concours d'entrée au Bachelor s'effectue uniquement par le biais de la plateforme nationale Parcoursup. Les dates des épreuves sont disponibles sur Parcoursup et sur le site web de l'ITEEM et de SKEMA Business School. Les candidats devront procéder à l'inscription au concours BMSI et au paiement des droits d'inscription exclusivement sur Parcoursup. Ces droits d'inscriptions s'élèvent à 60€. Les droits d'inscription sont à régler par Paypal. Le paiement doit être effectué avant la confirmation du vœu sur Parcoursup.

Les titulaires du baccalauréat français ne peuvent être recrutés en première année du programme BMSI par une autre voie d'admission.

Pour la voie internationale, les candidatures se font directement sur le site internet de SKEMA Business School.

Le montant de ces frais d'inscriptions est défini chaque année par le Conseil d'Administration de Centrale Lille Institut et par l'instance décisionnaire équivalente à SKEMA. Ces frais ne sont pas remboursables même si le candidat ne réalise pas les épreuves, quel que soit le motif de non-présentation.

Les candidats admis devront s'inscrire au programme BMSI et payer l'acompte sur les frais de scolarité via la plateforme de SKEMA Business School dans les délais, pour confirmer leur affectation.

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS BMSI

LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Pour les candidatures via la voie nationale :

L'admissibilité au programme BMSI se fait en deux parties :

Une première partie concerne l'épreuve de connaissances composée de deux tests distincts (écrits en mathématiques et anglais) qui se déroule sur une demi-journée en format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat et des recommandations de la CNIL. Les épreuves sont rédigées en anglais. L'épreuve de connaissances est évaluée sous la forme d'une note sur 20, coefficient 40/100 pour l'épreuve de mathématiques et coefficient 10/100 pour l'épreuve d'anglais.

Après l'inscription, chaque candidat sera informé par courrier électronique de la date de la demi-journée d'épreuve de connaissances. Le lien de connexion et la procédure qui s'y réfère seront envoyés par courrier électronique les jours précédant la date de l'épreuve. Il appartient au candidat de prendre les dispositions nécessaires. Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, il est exigé que le candidat dispose des moyens suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Un ordinateur disposant d'une caméra et d'un dispositif de son,
- D'une connexion Internet,
- De l'installation des logiciels nécessaires pour le déroulement de l'épreuve,
- D'une autorisation de filmer l'étudiant pendant l'épreuve ainsi que son espace de travail sur l'ordinateur.

Un test de connexion sera réalisé avant l'épreuve de connaissances afin de s'assurer que toutes les conditions sont remplies. A défaut le candidat sera considéré comme démissionnaire.

L'autre partie concerne l'étude du dossier scolaire du candidat disponible sur Parcoursup. Cette étude de dossier repose sur :

- L'examen des bulletins de première et des deux premiers trimestres de terminale. Sont pris en compte les résultats dans les mathématiques, les matières scientifiques, les langues vivantes, le français et histoire/géographie.
- Les notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

L'étude du dossier est évaluée sous la forme d'une note sur 20 : coefficient 10/100.

Dans le cadre de l'évaluation du dossier académique, tout absence d'éléments pertinents entraînera la neutralisation de la note et du coefficient associé.

Les candidats, pour lesquels les notes ne sont pas saisies par l'établissement d'origine mais par le candidat, doivent obligatoirement déposer une copie certifiée conforme et traduite en français ou en anglais des bulletins de notes sur Parcoursup.

Attention :

Seuls les candidats dont le dossier est complet seront convoqués aux épreuves écrites.

Pour les candidatures via la voie internationale :

L'admissibilité au programme BMSI se fait au travers de l'étude du dossier du candidat. Elle repose sur l'examen des bulletins de notes obtenues lors des deux dernières années de cycle secondaire ou son équivalent international. Sont pris en compte le contenu et les résultats dans les mathématiques, les matières scientifiques et les langues vivantes (coefficient 40/100). Des lettres de recommandation (2 maximum) peuvent être ajoutées au dossier mais restent optionnelles.

La liste des pièces et documents à fournir lors d'une candidature par la voie internationale est indiquée sur le [site internet de SKEMA](#).

L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Suite à l'épreuve de connaissances ainsi qu'à l'étude du dossier scolaire, la commission d'examen des vœux propose une barre d'admissibilité qui sera validée par le Rectorat, au-delà de laquelle les candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale. Les candidats de la voie nationale pourront alors consulter les résultats d'admissibilité sur le site du Concours BMSI de SKEMA Business School et savoir s'ils sont appelés à passer les épreuves d'admission, phase dite des oraux.

Les candidats admissibles sont invités à passer les épreuves orales en prenant rendez-vous directement sur le site de prise de RDV du Concours BMSI de SKEMA Business School.

Les épreuves orales se dérouleront en distanciel via visioconférence. Chaque candidat admissible choisit le jour et le créneau de son épreuve orale. Les convocations à l'épreuve orale seront envoyées par courrier électronique la veille de la date de l'épreuve.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, il est exigé que le candidat dispose des moyens suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Un ordinateur disposant d'une caméra et d'un dispositif de son,
- D'une connexion Internet permettant des échanges continus (pour la visioconférence),
- La possibilité de mener l'entretien dans une pièce en étant seul.

L'épreuve, d'une durée totale de vingt minutes, débute par une présentation de cinq minutes au cours de laquelle le candidat expose une expérience personnelle dont il estime pouvoir être particulièrement fier. L'entretien se déroule en anglais, devant un jury composé de deux membres : un représentant de SKEMA Business School et un représentant de Centrale Lille Institut (professeurs, responsables de programmes ou managers d'entreprise).

L'objectif principal de cet échange est de mettre en lumière les motivations du candidat ainsi que son aptitude à atteindre les objectifs académiques du programme BMSI. L'esprit d'équipe, la capacité à travailler en groupe, l'engagement et l'investissement dans des activités péri et extra-scolaires, l'ouverture d'esprit et la curiosité constituent autant de critères d'appréciation de l'entretien de motivation, sans négliger l'adéquation entre le projet de formation du candidat et le Bachelor.

Le coefficient appliqué est 40/100 pour la voie nationale et 60/100 pour la voie internationale.

Pour la voie nationale, les candidats admissibles sont convoqués sur un créneau : soit matin de 9h00 à 12h20, soit après-midi de 14h35 à 17h50.

Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve à l'heure correspondant à sa convocation, muni obligatoirement d'une pièce d'identité en cours de validité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).

Tout candidat absent à une épreuve, même indépendamment de sa volonté, sera considéré comme démissionnaire. Aucune modification de date ou de créneau n'est possible après la clôture de modification 48 heures avant la date d'épreuves orales.

Les téléphones portables, montres connectées, ou tout autre moyen de communication doivent être éteints durant toute la durée des épreuves orales. Il est formellement interdit d'enregistrer le contenu d'une épreuve.

AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Tout candidat souhaitant bénéficier de conditions spécifiques d'aménagement des épreuves devra transmettre l'attestation médicale d'un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de l'année scolaire en cours. Un certificat du médecin traitant n'est pas accepté.

En cas de besoin d'aménagements spécifiques pour les épreuves orales et sous réserve d'acceptation, le candidat contactera le service concours par courriel (concours-undergraduate@skema.edu) avant la clôture des inscriptions sur la plateforme gouvernementale Parcoursup.

CAS DE FORCE MAJEURE

Les modalités de sélection des candidats ou d'organisation des épreuves du concours BMSI peuvent changer en cas de force majeure (annulation des épreuves orales). La force majeure désigne tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible, échappant au contrôle raisonnable de SKEMA et Centrale Lille Institut, tels que l'application de nouvelle loi, réglementation ou décision gouvernementale impactant la mise en œuvre du concours, intempéries, épidémies, émeutes, guerres, rendant impossible l'exécution du concours dans les présentes conditions. Les candidats devront se conformer à ces modifications pour poursuivre le concours. En cas de nécessité, les dispositions prévues au présent règlement pourront être modifiées comme suit :

- ▶ Les deux étapes et les modalités sont maintenues.
- ▶ Les candidats en sont alors informés par mail.

RÉSULTATS D'ADMISSION

Les coefficients de la phase d'admissibilité et de l'épreuve orale sont définis par la grille suivante.

ADMISSION EN ANNÉE 1	Voie nationale	Voie internationale
Epreuve écrite de mathématiques	40	-
Epreuve écrite d'anglais	10	-
Dossier académique	10	40
Entretien	40	60
Total	100	100

À l'issue de ces épreuves, la barre d'admission est fixée par la commission d'examen des vœux et validée par le Rectorat et un classement selon la note finale obtenue sera effectué.

Des barres d'admissibilité et d'admission différentes peuvent être définies pour les deux voies distinctes de concours.

Pour la voir nationale, les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup. Aucun résultat ne peut être communiqué par téléphone.

Le candidat admis doit alors se conformer à la procédure en vigueur de Parcoursup concernant ses choix d'intégration. A savoir, que les résultats d'admission au Concours BMSI ne sont valides que pour la rentrée universitaire qui suit. Pour les candidats en terminale ou en dernière année de préparation d'un diplôme équivalent, ces résultats d'admission restent conditionnés à l'obtention du baccalauréat français ou équivalent international.

PHASE COMPLÉMENTAIRE

La phase complémentaire de Parcoursup permet à d'autres candidats de postuler entre mi-juin et mi-septembre dans le cas où des places offertes au concours en phase principale seraient restées vacantes. Un candidat peut formuler un vœu sur une formation uniquement s'il n'a pas déjà candidaté sur cette formation en phase principale.

Tous candidats ayant été précédemment inscrits au programme BMSI de SKEMA Business School X Centrale Lille Institut - ITEEM et ayant cessé leur scolarité, à leur initiative ou à celle de l'établissement, ne pourront plus candidater à nouveau à ce programme.

Les dossiers de candidature lors de cette phase devront parvenir via Parcoursup, 15 jours maximum avant la date de rentrée universitaire. A réception d'une candidature en phase complémentaire, une évaluation du dossier Parcoursup sera réalisée. En fonction de la note de dossier obtenue, un entretien de motivation en anglais (durée de 20 min.) sera réalisé par visioconférence, si toutes les conditions d'éligibilité sont réunies.

La réponse à la candidature formulée en phase complémentaire sera publiée sur Parcoursup au plus tard à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu, selon le règlement Parcoursup, hors période de suspension estivale de Parcoursup.

INTÉGRATION

Le nombre de places au concours BMSI est de 40 étudiants en première année pour la voie nationale et de 25 étudiants pour la voie internationale.

Tout candidat admis qui accepte la proposition d'admission de SKEMA Business School devra suivre la procédure d'inscription sur son espace personnel MySKEMA. Il devra alors confirmer sa place en réglant un acompte sur les frais de scolarité de 2000 € dans les délais indiqués, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et de voir sa place attribuée à un candidat classé après lui.

Le candidat devra également signer le contrat d'inscription qui lui sera fourni. Le paiement de l'acompte ne se substitue pas à l'engagement juridique clair et définitif que constitue la signature du contrat.

La présence de l'étudiant sur son campus d'affectation le jour de la rentrée scolaire est obligatoire : tout étudiant qui ne se présente pas dans les deux semaines qui suivent le début des cours, sauf dérogation accordée par la Direction du Programme BMSI, sera considéré comme démissionnaire et exclu de la liste des étudiants. Le contrat d'inscription sera donc résilié de plein droit.

REPORT D'INTÉGRATION

L'intégration dans le Programme BMSI de SKEMA Business School X Centrale Lille Institut - ITEEM doit être réalisée l'année de l'admission. Toute demande de report d'intégration doit être formulée par écrit auprès de la Direction du Programme avant la fin du mois de septembre de l'année d'admission. L'intégration ne peut être reportée au-delà de deux semestres consécutifs et le candidat reste redevable de démontrer l'obtention du baccalauréat français ou du diplôme équivalent international avant le 31 octobre de l'année du concours.

L'accord du report d'admission est à l'appréciation de la Direction du Programme BMSI.

Le candidat bénéficiant d'un report d'admission s'engage à ne pas présenter d'autres voies d'admission au Programme BMSI de SKEMA Business School X Centrale Lille Institut - ITEEM, ni d'autres concours. Le report d'intégration ne donne lieu à aucun remboursement, y compris l'acompte sur les frais de scolarité. L'étudiant devra signer un nouveau contrat d'inscription aux conditions tarifaires en vigueur.

RÉCLAMATIONS

La commission d'examen des vœux est présidée par les Directeurs de la formation et est composée d'enseignants à parité égale entre Centrale Lille Institut et SKEMA. Sa composition est arrêtée par le Directeur Général de Centrale Lille et par la Directrice Générale de SKEMA ou leurs représentants. La commission propose les listes d'admissibilité puis d'admission.

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune demande de révision de notes, ou de nouvel entretien ou examen du dossier ne pourra être accepté.

L'appréciation portée sur la fiche de notation pourra éventuellement être communiquée au candidat dans les trois mois qui suivent la publication des résultats d'admission et ce après une demande écrite faite par le candidat auprès du Service Concours par email (concours-undergraduate@skema.edu). Aucune copie de cette fiche ne sera envoyée.

EXCLUSION DU CONCOURS

Toute infraction au présent règlement et toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner l'exclusion définitive du concours, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées et sans possibilité de se présenter à une autre session du Concours BMSI ou de tout autre mode d'admission à SKEMA Business School X Centrale Lille Institut.

Les informations transmises par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, il sera exclu du concours BMSI et perdra le bénéfice de son admission, y compris après son intégration éventuelle.

Sera considéré comme démissionnaire et exclu du concours :

- ▶ Tout candidat absent à une des épreuves à laquelle il s'est inscrit ;
- ▶ Tout candidat ayant un comportement déplacé lors des épreuves ;
- ▶ Tout candidat qui tiendrait des propos écrits ou oraux diffamatoires à l'encontre de SKEMA Business School et Centrale Lille Institut avant, pendant ou après les épreuves ou publication des résultats.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées par SKEMA et Centrale Lille Institut sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au présent concours.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- La transmission de ses données à l'ensemble des services impactés par l'organisation de ce concours ;
- L'utilisation de ses données par tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Centrale Lille Institut et SKEMA s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son articles 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne ;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante: dpd@centralelille.fr. En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande à : cabinet-directeur@centralelille.fr et en dernier lieu à la CNIL - 7 place de Fontenoy - 75007 PARIS.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

SKEMA BUSINESS SCHOOL

Afrique du Sud Brésil Canada Chine Émirats Arabes Unis États-Unis France



NOS IMPLANTATIONS

AFRIQUE DU SUD

Campus Stellenbosch
Ryneveld Street,
Stellenbosch 7 600, South Africa

BRÉSIL

Campus Belo Horizonte
Avenida do Contorno, 5456
- Savassi, Belo Horizonte
MG, 30110-036, Brazil

CANADA

Centre d'Innovation en Intelligence Artificielle de Montréal
SKEMA Business School
400 Avenue Atlantic, Bureau 500
Montréal, Québec, H2V 1A5, Canada

CHINE

Campus Nanjing
Mochoo International Education Park,
Nanjing Audit University,
No. 77, Beiwei road, Gulou District,
Nanjing, 210036, China

Campus Suzhou

Building A4 & A5
99, Ren'ai Road, Dushu Lake
Higher Education Town
215123 SIP Suzhou,
Jiangsu Province, China

ÉMIRATS ARABES UNIS

Campus Dubai
DIFC Academy, DIFC,
The Gate village, Gate village 02
— p/o BOX 74 777 Dubai, UAE

ÉTATS-UNIS

Campus Raleigh
920 Main Campus Drive
Venture II, Suite 101
Raleigh, NC 27606, USA

FRANCE

Campus Lille
Avenue Willy Brandt
59777 Euralille, France

Campus Grand Paris
5 Quai Marcel Dassault,
CS 90067
92156 Suresnes Cédex, France

Campus Sophia Antipolis
60 rue Fedor Dostoïevski,
CS 30085
06902 Sophia Antipolis Cédex, France